



Informations communales



du 3 Mai 2022

Elections Législatives : il est encore temps de vous inscrire !



Les Élections Législatives
ont lieu les 12 et 19 Juin 2022 afin d'élire les députés.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales pour ces prochaines élections, n'oubliez pas de le faire très rapidement !

Vous avez jusqu'au **MERCREDI 4 MAI 2022 POUR LE FAIRE EN LIGNE** et jusqu'au **VENDREDI 6 MAI POUR FAIRE LA DÉMARCHE EN MAIRIE (MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 13H30 À 17H00).**

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Commémoration du 8 Mai : Rappel

Rendez-vous devant l'ancien café de la Place pour le défilé et la cérémonie au monument aux morts
à partir de 10h30.

Don du Sang

Le Mercredi 4 Mai - de 14h00 à 18h30 à la Salle Polyvalente de PLACHY BUYON

Campagne de dératisation

L'entreprise France Hygiène Service procèdera à la campagne de dératisation dans le village
le Lundi 9 Mai 2022.

Toute l'année, un dépôt de produits pour la lutte contre les rats et les souris est mis à votre disposition en mairie.
Pensez à protéger vos animaux domestiques !

**** Antidote : Vitamine K1 ****



« La Boussole » Tout le monde à bord !

Le car itinérant multi-services de la CC2SO sera présent à ORESMAUX tous les deuxièmes lundis du mois !



**Pour le mois de Mai, il sera sur place
le Lundi 9 Mai 2022
De 9h15 à 11h45
À côté de l'église.**



~ Accompagnement administratif :

- * Déclaration trimestrielle : CAF, pôle emploi, ...
- * Déclaration d'impôt
- * Dossiers de retraite
- * Pré-demande carte d'identité, carte grise, ...
- * Démarches MSA, AMELI, ...
- * Lecture / renseignement sur tout document
- * Relecture / écriture lettre de motivation, CV
- * Prise de rendez-vous sur DoctoLib, KelDoc, ...
- * Prise en main des outils numériques

Animations citoyennes et familiales

Animations jeunesse

Accompagnement et répit pour les aidants

Télémédecine

Pour toutes autres informations : 06.16.66.50.43 ou
laboussole@cc2so.fr

Adressage : En attendant la fibre



Les travaux de déploiement de la fibre optique sont prévus sur notre commune au second semestre 2022. Afin de permettre à chaque foyer (existant ou à venir) d'avoir accès à ce service, la commune a la charge de mettre à jour une base de données, répertoriant chaque rue, chaque habitation, chaque numérotation.

Il est donc nécessaire d'effectuer une révision complète :

- de la dénomination de l'ensemble des voies de la commune et de la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies.
- de l'affichage du nom des voies et des numéros sur panneaux signalétiques
- de l'information des administrés et de l'administration.

C'est ce que l'on appelle l'adressage.

Pour faciliter la fourniture des services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles (terrain, maison, bâtiment...)

C'est pourquoi, lors du conseil municipal du 18 Février 2022, il a été décidé la création de trois nouvelles rues :

Résidence CLOS DU MOULIN ~ Rue Germain GAVOIS :

Pour pallier aux problèmes rencontrés par les habitants de la Résidence du Clos du Moulin, de la Rue du Moulin et du Domaine de la Roche (distribution des colis et services à la personne...), il a été décidé d'ajouter la dénomination « Rue Germain Gavois » à la Résidence « Clos du Moulin ».

Monsieur Germain GAVOIS était le propriétaire des terres, où se situent actuellement, les deux résidences.

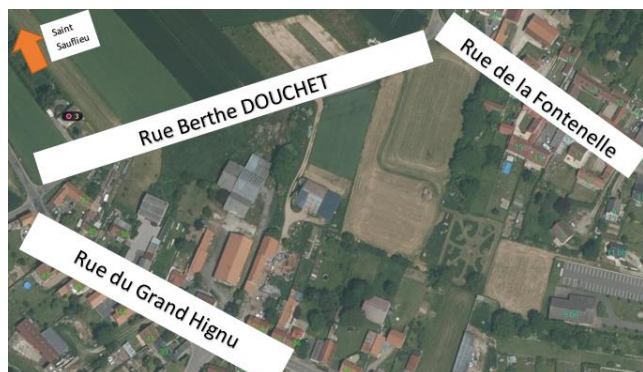
La Rue Marie MARGUET :

sera située entre le 1 de Rue du Stade et l'entrée de la Résidence Le Domaine de la Roche, en hommage à cette femme, qui a participé au sauvetage d'un aviateur américain lors de la seconde guerre mondiale.



Rue Berthe DOUCHET :

La partie de la Rue de la Fontenelle située entre le 22bis de Rue de la Fontenelle et la Rue du Grand Hignu s'appellera désormais : Rue Berthe DOUCHET, en hommage à cette femme qui a aidé aux accouchements et a soigné de nombreuses personnes lors de la seconde guerre mondiale.



Pour les habitants concernés par une modification d'adresse, un courrier et un certificat d'adressage vous seront envoyés prochainement.

Vous pourrez vous connecter sur le site du service public, afin de déclarer votre nouvelle adresse simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie (cartes grises – service des impôts – caisses de retraites et de sécurité sociale – fournisseurs d'énergie et Pôle Emploi).

La commune procédera à l'achat et à l'installation de panneaux signalétiques.